MAIRIE
DE
FONTAIN

DEPARTEMENT DU DOUBS – Arrondissement de BESANCON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel
Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :
Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Xavier LACROIX, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents :
Alain GENTINE, Laurence MAIROT.

Procurations de vote :
Alain GENTINE donne procuration à Michel BOURETTE

17 conseillers présents et 1 représenté ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Anne-Lise BOUVERESSE
Madame la maire débute la séance à 20h00

<u>Ordre du jour</u>

1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025
2- Animation
   - Vide grenier – dernier rappel
3- Bâtiments
   - Ancienne fruitière – présentation devis maîtrise d'ouvrage (délibération)
4- Communication
   - Bilan carte jeunes 2025
   - Point site internet/mails
   - Journée pressoir
5- Finances
   - Vente d'herbe
6- Fêtes et cérémonie
   - Date repas des aînés et vœux du maire
7- Voirie
   - Place de retournement camion poubelles chemin sur crête (délibération)
8- Urbanisme
   - Travaux assainissement impasse des vergers
   - Vente parcelle communale (délibération)
9- Questions diverses
   - Bureau de vote – dates élections
   - Nouvel apprenti et stagiaire

- Association des cadets de France (délibération)
- Proposition cabinet infirmier
- Point syndicat du plateau

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Le PV de la séance du 23 juin est approuvé à l'unanimité, sans remarque ni demande d'ajout ou de modification.

2/ Animation

Vide grenier : Il se tiendra le 28 septembre 2025. La secrétaire de mairie demande si 2 personnes supplémentaires peuvent être présentes. Laurence MARTIN et Elodie TOITOT se proposent de venir aider.

3/ Bâtiments

Ancienne fruitière : Un nouveau point avec l'AUDAB a été fait sur la suite à donner. Le Département nous aide pour le montage du dossier, pour l'étude technique et le calcul des coûts de rénovation du bâtiment.
Le département a fourni une liste de bureaux d'études pour consultation pour ce projet avec une date de réponse à apporter début septembre.
Seul le bureau d'études BP Maîtrise d'Œuvre nous a fait parvenir un devis d'un montant de 5060 HT. Le département indique qu'il s'agit d'une entreprise de confiance.
Le devis concerne le plan, le relevé sur site, l'étude avec plan 3D et 2D et la conception des plans.
M. BOURETTE demande s'il n'y aurait pas un doublon avec l'estimation qui avait déjà été faite il y a 3 ans (entreprise TESSIEUX).
Mme la maire répond que non, cette estimation était incomplète, estimative et date de 2022. On peut donc s'attendre à une hausse des coûts depuis.

Mme la maire sollicite le conseil par rapport au devis maitrise d'ouvrage proposé : le conseil municipal valide cette proposition avec 2 voix contre.

4/ Communication

- Bilan cartes jeunes : 100 cartes ont été vendues cette année (contre 99 en 2024). Reste à charge de la commune 500€ (100x5€).

- Site internet-mails : Un travail est réalisé de façon hebdomadaire entre Bénédicte CHAMBREY et Mathilde ADAM, la prestataire retenue. Le nouveau site devrait être en ligne courant octobre 2025.
  Plusieurs items seront proposés : pour les démarches administratives, pour les nouveaux arrivants et un onglet accessibilité permettant de régler les paramètres du site (taille des caractères…). Il y aura également un volet actualités, agenda et inscription à la newsletter. L'idée étant que le site soit plus intuitif. Le conseil municipal aura un lien pour pouvoir le tester avant la mise en ligne
  Suite à la question d'un conseiller, Bénédicte CHAMBREY précise que les cartes postales anciennes du village seront bien visibles sur le site dans l'item patrimoine. Par contre, les différents articles de presse concernant la commune ne pourront pas forcément être intégrés car ils peuvent être liés à des quotidiens dont l'accès est payant.

- « Journée pressoir » : Il s'agit d'une proposition faite par la Banque Alimentaire et GBM en lien avec le PAT.

Elle aura lieu le samedi 25 octobre 2025. Elle consiste en la cueillette, le pressage et réalisation de jus pasteurisés à partir de pommes, poires (ou autres fruits).
Elle se tiendra au marché de Pugey.
Les personnes propriétaires de fruitiers peuvent apporter leurs fruits afin qu'ils soient pressés pour en faire des jus. La banque alimentaire précise qu'il lui est possible de les stocker 15 jours avant le 25 octobre, soit à partir du 11 octobre 2025.
Une communication sera diffusée sur internet et par flyers. Il faudrait faire passer au maximum le message pour éviter que des fruits ne se perdent.
L'aide à la cueillette est possible : le propriétaire de fruitiers se manifeste et la banque alimentaire accompagne la cueillette.
Une partie du jus est redistribué aux personnes qui amène les pommes ; la banque alimentaire n'en récupère pas, le reste est donné, et dégusté. Les résidus de ce qui est pressé peut-être récupéré (ex : chez Bulloz pour les cochons).
Les fruits seront lavés sur place avant d'être pressés.
C'est la 1ère fois qu'on propose ce type d'évènement. Si au 17/10/2025, il n'y a pas assez d'inscrits ou que la météo est mauvaise, l'opération sera annulée.

5/ Finances

Vente d'herbe : Pierre Alain DUQUET et Laurence MARTIN ne prennent pas part au vote.

L'encaissement de 93,72 € et 25,84 € liés à la vente d'herbes en 2025 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6/ Fêtes et cérémonies

Le repas des ainés est fixé au 24 janvier 2026 (sous réserve que ce ne soit pas la même date que celui organisé par Minjoz) et celle des vœux du maire au 09 janvier 2026 à 19h.
Mme APFFEL ajoute qu'il faudra quelques personnes pour aider à l'occasion de la cérémonie des anciens combattants du 11 novembre 2025.

7/ Voirie

Place de retournement pour le camion poubelles : Mme la maire rappelle les différentes propositions :

- Proposition 1 : poubelles le long de la voirie à gauche avec un mur de soutènement.
- Proposition 2 : poubelles sur la place de retournement, la moitié de la place avec bitume (zone des poubelles), l'autre partie en tout venant.
- Proposition 3 : reprise de la proposition n°2 mais bitume sur toute la surface (8000 €).

Suite aux demandes du conseil une nouvelle proposition est faite par GBM :

- Positionner les bacs en longueur (pour avoir plus de place de retournement) et poser soit des pavés drainants mais c'est plus cher (12 000€), soit tout en bitume, soit laisser tel quel (tout venant).

Quel que soit le projet, il y a un risque d'éboulement des pierres plus haut, donc un grillage est recommandé au niveau sécurité (11 000 €).

Un conseiller souligne qu'il faut faire attention aux messages que l'on envoie en matière d''environnement si l'on met du bitume partout.

Les différentes propositions sont soumises au vote.
La proposition de positionner les bacs en longueur et de garder le tout-venant sur l'ensemble de la surface est validée à 14 voix POUR.
A l'unanimité le conseil vote la mise en place d'un grillage.

Ce projet sera à inscrire dans les travaux de voirie en 2026. Il faudra vérifier les arbres à risque en amont des travaux.

8/ Urbanisme

- Travaux d'assainissement impasse des vergers : une maison est en construction impasse des vergers à Fontain. Lors des travaux de raccordement antérieurs, les tuyaux n'ont été assez enterrés ce qui a généré des dommages avec le passage des véhicules. Des habitants ont alerté la mairie et ont demandé plus de vigilance par rapport aux travaux actuels réalisés par l'entreprise ACCOBAT.
  Un technicien de GBM (service Eaux et assainissement) s'est rendu sur le chantier accompagné par un conseiller municipal. Ils ont confirmé que les tuyaux devaient être enfouis plus profondément dans le sol. ACCOBAT établira un nouveau devis adressé à la commune pour ces travaux supplémentaires qu'il sera préférable de régler plutôt que de risquer une dépense excessive en cas de dysfonctionnement à l'avenir.
  Une prise en charge sera demandée. La commune participera pour tout ou partie à ces travaux supplémentaires.

- Vente d'une parcelle communale : un couple d'habitants de Fontain souhaite racheter des parties de parcelles communales jouxtant leur propriété. Il s'agit des parcelles 238 et 247. En effet, les promeneurs coupent régulièrement par ces parcelles et passent ainsi devant chez eux. La 238 sera non constructible dans le cadre du futur PLU.
  Un conseiller se demande si on ne risque pas de créer un précédent en acceptant cette demande.
  En réalité, ce n'est pas un cas unique, il y a eu d'autres situations régularisées comme celle-ci auparavant.

  Le Conseil Municipal valide de cette demande de rachat de parcelle avec 10 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions. Il valide également le prix de rachat du terrain à 150€/m², frais de notaire et de bornage à la charge de l'acquéreur.

8/ Questions diverses

- Association des Cadets du Raid de France : des rencontres ont eu lieu entre Mme la maire, Michel TIROLE, Claude GRESSET et le représentant de l'association, à plusieurs reprises.
  Il souhaitait utiliser le fort Rolland pour développer des activités autour de la survie, l'orientation…. Or, à l'issue de la dernière rencontre, et la publication de la création à venir de l'association, un journaliste indépendant a fait une recherche et découvert que les réseaux sociaux du représentant de l'association indiquaient des idées d'extrême droite et qu'il souhaitait réaliser des exercices de tirs au fort Rolland, sans l'avoir évoqué avec la municipalité.
  Mme la maire explique qu'il n'est pas dans ses prérogatives d'enquêter sur la vie des responsables associatifs intervenant sur la commune et qu'en aucun cas il avait été question d'exercices de tirs.
  L'objet de l'association n'a jamais été indiqué clairement, intervient l'un des conseillers. Mme la maire a demandé au représentant de l'association un complément d'informations, notamment certaines certifications et assurances de responsabilité civile. Il était de toute façon claire qu'aucune activité n'aurait été possible sans une convention cadrée.
  Au moment de la présente séance, aucun document n'a été transmis par la future association.
  Mme le maire propose de ne pas poursuivre avec ce Monsieur, il semble que son activité ne soit pas en adéquation avec nos valeurs.

A l'unanimité le conseil est d'accord avec la Maire.

Pour le principe, Mme la maire souhaite échanger sur la façon dont la commune devra agir à l'avenir en cas de nouvelles sollicitations de ce type.
Après échanges, il est convenu que les associations qui souhaitent utiliser le fort signent une convention avec la mairie (AVAL FORT ou d'autres) afin de décharger la mairie de toute responsabilité en cas d'accident lié à la sécurité.

- Concernant également le Fort Rolland, de jeunes chercheurs en biologie de l'université de Franche Comté ont demandé l'autorisation de pouvoir étudier les chauves-souris et poser un enregistreur pour étudier leur reproduction qui a lieu actuellement.
  Un conseiller demande si les résultats pourront être communiqués, Mme la Maire répond que la demande leur en sera faite.

- Enfin, un ou deux murs du Fort montrent des signes d'effondrement, la mairie va solliciter un devis de travaux auprès d'associations (ex. Terrasses bisontines) afin d'évaluer les solutions envisageables.

- Bureau de vote élections : elles auront lieu les 15 et 22 MARS prochains. Mme le Maire a décidé qu'il n'y aurait plus qu'un seul bureau de vote (mairie de Fontain). Cette décision est révisable dès 2027 par le prochain maire/conseil municipal.

- Nouvel apprenti et stagiaire : un nouvel apprenti a commencé au mois de septembre au sein de l'équipe technique : Il s'agit de Louis (qui est en 1ère), pris en charge par Dominique et Steven. Un stagiaire est également là pour un mois. Il s'agit d'une bonne équipe, bien organisée. Des points réguliers sont réalisés avec Mme le maire.

- Un nouveau devis d'éclairage pour Noel sera demandé par Mme Claire APFFEL.

- Projet de vergers avec l'association « Au fil des collines » : il s'agit d'établir une convention avec l'association du village « Au fil des collines » pour la réalisation de vergers sur les parcelles 238 et 37 près de la mairie de Fontain, ainsi que sur plusieurs parcelles derrière le lavoir et le jardin d'Arguel (en dessous de la chapelle). La convention comprend notamment les engagements suivants : la commune s'engage à fournir 30 arbres, du paillage, la mise à disposition des terrains, l'achat de ruches (gérées par l'association ayant des contacts avec un apiculteur), à contribuer à l'isolation de l'ancien atelier d'Arguel (mis à disposition partiellement pour l'association).

  L'association a elle aussi de nombreux engagements à tenir vis-à-vis de la commune et de ses usagers : visites pédagogiques notamment.
  Cette convention serait signée pour une durée de 10 ans.
  Une conseillère demande s'il est possible d'ajouter dans cette convention que l'association peut entreposer d'autres choses si elle le souhaite, compatibles avec son activité. Mme la maire répond favorablement à cette demande et indique que sans remarque de la part du conseil, la convention sera prochainement signée.

- Suite à une question d'un conseiller, il est précisé qu'aucun projet de reconstruction n'est prévu sur le terrain privé d'une ancienne grange d'Arguel détruite récemment.

- Diagnostic de la forêt de Fontain : Laurence MARTIN explique que la filière « Forêt Bois » du CFPPA de Chateaufarine étudie les forêts communales et qu'elle est en mesure de proposer un diagnostic à définir avec la commune si la commune est intéressée (pour l'année 2026-2027). Mme la maire est d'accord pour rentrer en contact avec eux.

- Proposition cabinet infirmier : Mme le Maire a rencontré des infirmières libérales qui aimeraient ouvrir un cabinet et recherchent un local à vendre ou à louer. Elles doivent se renseigner auprès des kinés. Elles n'ont pas besoin d'un cabinet fixe pour l'instant. Mme la maire leur a répondu qu'il n'y avait pas de local à leur proposer. Un conseiller précise qu'il y a toujours le local à construire à côté des kinés.

- Point syndicats du plateau :

Projets en cours :

- La gestion de la crèche à Saône : il y a une Délégation de Service Public (DSP) en cours, la date limite de retrait des dossiers était le 15/09/25. Résultats : 11 retraits de dossier, 2 prestataires ont visité les lieux ; l'attribution de la DSP se fera à la fin de l'année (première réunion d'étude fin septembre).
- Le collège de Saône a fait une proposition de prêt de 3 salles de classe à l'école de Musique de Saône, en manque de place. Le Président de l'école de musique n'est pas forcément favorable à cette solution mais le Président du syndicat du plateau va tenter d'en rediscuter avec lui, le but étant de trouver une solution pour dépanner l'école de musique.
- Le projet cuisine centrale, porté par Jean-Pierre VAGNE n'aboutira pas, toutes les communes n'y sont pas forcément favorables.
- Une mutualisation des agents et du matériel communal sur le modèle du SIVOM (10 communes regroupées depuis environ 10 ans) est à l'étude. Un étudiant a initié l'idée dans le cadre de son master et a visité toutes les communes alentours en réalisant un inventaire du matériel, en rencontrant les maires et les agents communaux. L'idée est de souscrire à une convention de mutualisation, entre 2 ou 3 communes pour commencer. Il faudrait travailler dans un premier temps sur une mutualisation du matériel. Six communes y sont plutôt favorables. Un conseiller souligne qu'il serait plus facile de commencer à acheter du matériel en commun qu'à se prêter l'existant.

Clôture des débats : 22h45

<u>Prochain conseil :</u>
Lundi 3 novembre 2025 à 20h00

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 3 novembre 2025

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 12/11/2025
Catherine HAMELIN, Maire de Fontain